



CHARTRE DU CLUB DE TENNIS DE TABLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Cette charte a pour objectif de rappeler les valeurs, les règles de comportement et les responsabilités partagées par tous les membres du club : joueurs, parents, entraîneurs, dirigeants et bénévoles. Elle vise à garantir un environnement respectueux, motivant et propice au plaisir de la pratique du tennis de table.

Article 1 : adhésion et engagement

- Remplir le formulaire d'inscription, fournir les documents demandés et régler la cotisation
- Fournir un certificat médical ou un questionnaire de santé selon les cas
- S'engager à respecter les horaires et à prévenir en cas d'absence

Article 2 : comportement général

- Faire preuve de respect envers les partenaires, adversaires, entraîneurs, arbitres, dirigeants et spectateurs
- Refuser toute forme de tricherie, de violence, de harcèlement, de discrimination ou d'insulte, en match comme à l'entraînement
- Faire preuve de maîtrise de soi et de fair-play, y compris lors de la défaite

Article 3 : vie en club

- Respecter le matériel mis à disposition et signaler toute dégradation
- Utiliser les vestiaires et les salles dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité
- Jeter les bouteilles d'eau vides ou les balles cassées à la poubelle
- Participer activement à la vie du club (aide à l'organisation d'événements, rangement du matériel, etc.)

Article 4 : engagement en compétition

- Confirmer sa présence ou prévenir suffisamment tôt en cas d'indisponibilité
- Respecter les engagements pris envers son équipe
- En compétition officielle, la tenue du club doit être privilégiée
- Donner le meilleur de soi-même, avec sérieux et bonne humeur
- Pour les compétitions adultes, respecter les horaires d'ouverture et de fermeture du gymnase
- Forfait et absences en compétition :

La participation aux compétitions engage à la fois le joueur et le club. Tout forfait injustifié ou non déclaré nuit à l'équipe et au club et peut entraîner des pénalités financières pour le club. Deux cas de figure sont distingués :

- Tout forfait non signalé à l'avance sera facturé à l'adhérent concerné.
- Si un forfait est déclaré mais sans motif valable, et qu'il entraîne une pénalité pour le club, celle-ci pourra être facturée à l'adhérent, sur décision du Bureau après examen du cas.

Article 5 : organisation de l'entraînement

- Arriver à l'heure et motivé-e aux entraînements
- Écouter et suivre les consignes de l'entraîneur
- Porter une tenue sportive adéquate (t-shirt, chaussures de salle...)
- Entretenir son matériel personnel (raquette, housse...) et respecter celui du club
- Le bon déroulement des entraînements repose sur la disponibilité et le respect du matériel, notamment des balles
 - Des balles spécifiques sont mises à disposition pour les exercices au panier, merci de ne pas les utiliser en dehors de ce cadre
 - Trop de balles disparaissent chaque semaine : certaines sont cassées volontairement ou non, d'autres sont égarées ou même emportées par erreur. Ce gaspillage nuit directement à la qualité des séances
- Il est strictement interdit de se lancer des balles entre joueurs. Ce comportement est inacceptable, dangereux, et contraire à l'esprit du club
- Chaque joueur est responsable du rangement du matériel, y compris des balles, à la fin de chaque séance

Article 6 : présence des parents

- Les parents ne sont pas autorisés à rester dans la salle pendant les entraînements, sauf exception décidée par un membre du bureau ou l'encadrant
- Cette règle s'applique notamment aux séances du mercredi et du vendredi
- En fin de séance, pour éviter les attroupements dans les couloirs et préserver la sécurité, il est demandé aux parents de patienter hors de la salle d'entraînement, ou dans un espace balisé à l'écart si besoin
- Cette mesure vise à responsabiliser les jeunes joueurs, à encourager leur autonomie, et à assurer des conditions d'entraînement optimales pour tous

Article 7 : sanctions

- Le non-respect de cette charte pourra entraîner des avertissements, sanctions, voire une exclusion temporaire ou définitive, selon la gravité des faits
- Le Bureau du club est seul habilité à statuer sur les mesures à prendre

Je reconnais avoir pris connaissance de cette charte et m'engage à la respecter.

Nom :

Date : / /

Signature du joueur :

Signature du représentant légal (si mineur) :